

# Municipalité de Moudon



## Préavis n° 103/26 au Conseil communal

**Demande d'un crédit d'étude de CHF 260'000.— pour la construction d'un centre funéraire et réaménagement du cimetière St-Michel, parcelle 1101**

Délégués municipaux :

- M. Gzim Rama, municipal, g.rama@moudon.ch, 076 213 37 69
- M. Roger Muller, municipal, r.muller@moudon.ch, 078 231 00 37

Adopté par la Municipalité le 19 janvier 2026

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 3 mars 2026

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

La Municipalité sollicite un crédit d'étude de CHF 260'000.- pour la réalisation d'un centre funéraire et le réaménagement du cimetière St-Michel situé.

Le cimetière occupe une place symbolique et affective dans la vie de la Commune. Toutefois, son état actuel ne répond plus aux attentes en matière de pratiques funéraires, d'accessibilité et de qualité paysagère.



Pour rappel, un préavis (27/99) avait été déposé en 1999 en vue de la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Seul ce dernier a été réalisé. Le columbarium n'ayant jamais été construit, la Municipalité a décidé de répondre, par ce préavis, au postulat déposé le 11 mars 2025 par Céline Ombelli, conseillère communale qui demande la création d'un columbarium et la réfection du cimetière.

## **2. Contexte et historique**

Au fil du temps, le cimetière a connu diverses interventions ponctuelles, sans plan d'aménagement particulier. Les locaux techniques ainsi que les murs d'enceinte présentent aujourd'hui des signes de vétusté. L'évolution des pratiques funéraires pousse également à mener une réflexion globale sur le site.

Les besoins liés à la crémation ont fortement évolué. Nombreuses sont les familles qui souhaitent disposer d'un espace personnel et identifiable pour le recueillement. L'absence de centre funéraire et de columbarium limite aujourd'hui cette possibilité. Par ailleurs, la création d'un espace pour les personnes de confession musulmane constitue également un besoin pour compléter l'offre de repos éternel sur le territoire communal.

### **3. Périmètre du projet et projet**

#### **3.1 Périmètre**

Le périmètre concerné comprend l'ensemble du cimetière, de ses accès, du cheminement interne ainsi que des espaces attenants nécessaires au projet (parking extérieur à la zone, chemin d'accès).



#### **3.2 Objectif**

Le projet a pour objectif de requalifier de manière cohérente et durable l'ensemble du cimetière et de doter la Commune d'un centre funéraire permettant d'offrir un accueil adapté aux familles. Les chambres funéraires actuellement situées dans les locaux de l'EMS Oasis, louées par la Commune pour un montant annuel de CHF 1'800.–, seront restituées à l'ACISO (Association du Centre intercommunal de santé de l'Oasis). Cette dernière prévoit, à court terme, d agrandir le secteur de psychiatrie de l'âge avancé ainsi que les locaux dédiés aux services de cuisine et de buanderie, afin de se conformer aux normes cantonales en vigueur.

#### **3.3 Programme**

Le programme prévoit donc en premier lieu la création d'un centre funéraire, dans le périmètre du cimetière. Ce bâtiment comprendra cinq chambres funéraires, un espace destiné à l'accueil des familles, un local de stockage pour la voirie et des toilettes publiques. Le projet comprend également la création d'un columbarium destiné à accueillir les urnes, qui offrira une alternative plus intime au jardin du souvenir.

Au-delà des éléments bâtis, le projet englobe une réflexion globale sur l'ensemble du cimetière et de ses accès. Il s'agit donc de réorganiser les espaces libres existants, de définir les

périmètres adéquats pour l'implantation du centre funéraire, du columbarium et d'un espace pour les personnes de confession musulmane. Le réaménagement général permettra d'établir un concept de cheminement et d'adapter l'accessibilité aux besoins de tous. Une réflexion sera aussi menée pour le stationnement.

Un autre élément important du projet est la mise en valeur du cadre paysager. Il visera à mettre en valeur les arbres existants, tout en favorisant la biodiversité. Enfin, une attention particulière sera portée au mur d'enceinte dont l'état devra être évalué dans ce cadre.

### **3.4 Procédure**

Un appel d'offres en procédure ouverte à un planificateur général a été publié sur SIMAP le 30 septembre 2025. Huit offres ont été reçues. Un groupement a été retenu, sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
Qualité et pertinence des références (bureaux et personnes-clés)	30
Organisation de l'équipe et ressources, telles qu'adéquation des ressources, pertinence et efficience de l'organisation, clarté des interfaces avec l'organisation du maître d'ouvrage, etc.	10
Compréhension, analyse et méthode, telles que qualité et pertinence de l'analyse et des enjeux, qualité et pertinence de l'analyse des opportunités et risques, cohérence de la méthodologie proposée, etc.	30
Montant de l'offre	30

## **4. Calendrier prévisionnel**

- Avant-projet et projet : fin 2026-printemps 2027;
- Dépôt du dossier de mise à l'enquête publique : printemps 2027
- Préavis du crédit de construction : mi-2027
- Réalisation, début des travaux : automne 2027
- Exploitation : 2029

## **5. Développement durable**

Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable, tant pour le bâti que pour les aménagements extérieurs. Le réaménagement du cimetière vise à préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal tout en tenant compte et en renforçant la biodiversité par une approche paysagère cohérente.

L'accessibilité constitue également un élément important du projet : Les cheminements et aménagements seront adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Enfin, les infrastructures et les réseaux seront également rénovés afin d'améliorer durablement le fonctionnement du site.

Le pilier social constitue l'une des trois composantes fondamentales du développement durable. Ce projet vise à favoriser l'intégration et le respect des différentes croyances en matière de pratiques funéraires.

## 6. Incidences financières

Le budget nécessaire pour réaliser la phase d'étude du projet jusqu'à l'obtention du permis de construire, l'achèvement de la phase d'appel d'offres et la préparation du crédit d'ouvrage, est de CHF 250'000.— TTC, pour un budget de construction global yc études de ± 25% de CHF 1'300'000.-- TTC. Ce montant sera mis à jour à l'issue de la phase d'études objet du présent préavis. Il fera l'objet d'une demande de crédit de construction auprès du Conseil communal.

Détail des coûts des prestations du crédit d'étude :

	Phase SIA	CHF TTC
Organisation appel d'offres pour le crédit d'étude (autorisation par préavis 01/21)		21'600.--
Groupement interdisciplinaire Architecte, architecte-paysagiste et ingénieur civil	Planification générale	7'000.--
	21 Clarification du programme	9'500.--
	31 Avant-projet	22'500.--
	32 Projet d'ouvrage	47'500.--
	33 Procédure de demande d'autorisation	6'000.--
	41 Appel d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication	40'000.--
Géomètre		10'000.--
Experts (par ex. éclairagiste, écologue, ingénieur CVC, etc..)		42'500.--
BAMO	Phase 31 à 41	30'000.--
Divers et imprévus		23'400.--
	Total	260'000.--

Les principes régissant l'établissement des comptes annuels spécifient concernant les crédits d'études :

« *Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, en même temps, et sur les mêmes durées, que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude. Les frais de planification et de projection avant crédit sont régularisés lors de l'obtention du crédit d'investissement.* »

et

« *Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé.* ».

En d'autres termes, cela signifie que le coût du crédit d'étude sera amorti selon les durées d'amortissements qui seront déterminées sur les travaux du préavis de réalisation.

Si le projet est abandonné ou si le préavis final est refusé, l'entier du montant sera amorti sur l'année concernée.

Selon les normes financières de référence du canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements des communes doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total de l'étude CHF 260'000.-

Autofinancement 80% CHF 208'000.-

Fonds étrangers (emprunt) 20% CHF 52'000.-

S'agissant d'un crédit d'étude avant travaux, il est estimé que la charge d'intérêt (2%) pendant deux ans jusqu'à la mise en exploitation peut être estimée à CHF 8'320.-.

## **7. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- Vu le préavis de la Municipalité No 103/26 ;
  - Oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. accorde un crédit d'étude au maximum de CHF 260'000.-- TTC pour la construction d'un centre funéraire et le réaménagement du cimetière St-Michel, parcelle 1101,
  2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
  3. prend acte que l'investissement sera amorti selon les principes régissant l'établissement des comptes annuels mentionnés dans le corps du présent préavis,
  4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché,
  5. prend acte que le présent préavis répond au postulat du 11 mars 2025 de la conseillère communale Céline Ombelli intitulé « Réalisation d'un columbarium et réfection du cimetière de Moudon ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :



C. PICO

A. IMERI